



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°DCM2025_86
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MAISON DE L'EUROPE

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 septembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 17 septembre 2025, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :42
Conseillers présents :28
Pouvoir(s) :7
Votants :35

Conseillers présents : LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Lactitia, FOUIN Marion, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, BRIAND Tony, POLPRÉ Charlène,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

FRANCOIS Marie-Jeanne a donné pouvoir à BOUDET Marie-Christine, , THEPAUT Michel a donné pouvoir à CHABIN Nathalie, NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à SANTENAC Rachel, , LAURIOU Jean-Yves a donné pouvoir à PERTUISEL Roselyne, , RICHARD Maud a donné pouvoir à RIVENEAU Annie, BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène, , HUET Christian a donné pouvoir à BASTARD Estelle,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, BERTIN Jérémy, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, BOULLIER Marine, DESPORTES Philippe, GOURMEL Jacques,

Secrétaire de séance :

POLPRÉ Charlène

DELIBERATION N°DCM2025_86
Attribution d'une subvention à la Maison de l'Europe

Rapporteur : Dominique FOUIN

La Maison de l'Europe 49 assure, au travers de ses 6 Relais Europe sur le département de Maine-et-Loire, l'information des citoyens sur le fonctionnement et les actions menées par l'Union européenne.

Adhérente depuis 2021, la commune des Hauts-d'Anjou a été la première commune du département à accueillir un Relais d'information Europe, point d'information et d'animation sur l'intervention de l'Europe.

A ce titre, la Maison de l'Europe organise des « cafés européens » qui rencontrent un grand succès auprès des habitants.

Pour 2025, sous le coup de la suppression de sa subvention de fonctionnement par la Région, la Maison de l'Europe 49 sollicite auprès de la commune l'octroi d'une subvention pour maintenir son activité.

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 500 € au profit de la Maison de l'Europe 49.
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal, section de fonctionnement, compte 6574 pour 2025.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à la majorité de 33 Voix Pour, 2 Voix Contre et 0 Abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 25 septembre 2025

Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 25 septembre 2025

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 25 septembre 2025

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes - sis 6 All. de l'île Gloriette, 44000 Nantes - dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.